



8 octobre 2020

(20-6925)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: français

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES
DE LICENCES D'IMPORTATION¹**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7.3 DE L'ACCORD SUR
LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION (2020)**

SUISSE-LIECHTENSTEIN

La communication ci-après, datée du 24 septembre 2020, est distribuée à la demande de la délégation de la Suisse.

La notification de la Suisse et du Liechtenstein au titre de l'article 7.3 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation de l'année 2019 (voir G/LIC/N/3/CHE/15) reste valable pour l'année 2020.

¹ Le questionnaire figure dans l'annexe du document G/LIC/3.